

# **SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SITE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES ET DE VALCABRERE**

## **Délibération**

### **Séance du comité syndical du 29 février 2024**

**Séance du : 29 février 2024**

**Date de convocation : 16 février 2024**

**Membres en exercice : 20**

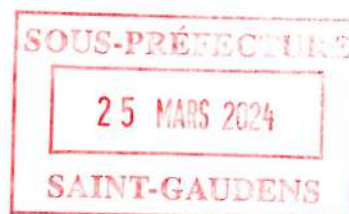
**Quorum : 11**

**Présents : 8**

**Représentés : 4**

**Absents ou excusés : 8**

**Seuil de la majorité absolue : 11**



**Vote : Pour : 12 contre : 0 abstention :**

**N° 2024/02/29 – 01**

### **Objet : procès-verbal du comité syndical du 12 octobre 2023**

Le jeudi 29 février 2024, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au CAD du Conseil départemental, 1 espace Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Le conseil syndical était composé comme suit :

#### **Délégués titulaires présents :**

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD (en visio), Christine COURADE (en visio)

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises : Alain LARQUE

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

**Etaient représentés dans le cadre d'une procuration** : Isabelle HARDY a donné procuration à Maryse VEZAT-BARONIA, Didier CUJIVES a donné pouvoir à Patrice RIVAL, Martine CROQUETTE a donné procuration à Roselyne ARTIGUES, Alain PUENTE a donné procuration à Alain LARQUE.

**Etaient absents et excusés :**

Pour le Conseil départemental : Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Anne BOYER, Sandrine BAYLAC, Laurence DEGERS, Céline LAURENTIES BARRERE, Pascal BOUREAU, Victor DENOUVION, Jean-Marc DUMOULIN.

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

Pour la commune de Valcabrère :

**Assistaient à la séance sans voix délibérative :**

En qualité de délégués suppléants du Conseil départemental :

En qualité de délégués suppléants pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

En qualité de délégués suppléants pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

En qualité de délégués suppléants pour la commune de Valcabrère :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

**EXPOSE**

La Présidente rappelle que le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 octobre 2023 a été envoyé à l'ensemble des élus. Les éléments essentiels à l'ordre du jour de cette réunion étaient :

A - Approbation du procès-verbal du 9 mai 2023

B - Points d'actualités

- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux prévus dans les 5 ans
- Maîtrise d'oeuvre
- Cheminement piétonnier
- Plan de gestion local des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

C – La comptabilité du Syndicat

- Décision modificative
- Passage à la M57

D – Questions diverses

- Bilan de la saison du site présenté par Nathalie Piques des Olivetains

La Présidente le soumet à l'approbation.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical :

**DECIDE**

- **D'approuver** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 octobre 2023.
- **D'autoriser** la Présidente à mettre en œuvre toute procédure en application de cette décision.

**Mme Maryse VEZAT-BARONIA**

**Présidente du Syndicat Mixte pour le  
développement et la promotion du site de  
Saint-Bertrand-de-Comminges et de  
Valcabrère**

Certifié exécutoire après :

- transmission en Préfecture

le : 25 mars 2024

- et affichage le : 25 mars 2024

(Signature)

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère  
N° SIRET : 253 102 305 00013

